

Entente universitaire - Acfas et UQO
(Décanat de la recherche de l'Université du Québec en Outaouais)



À tous les étudiants – L'Université du Québec en Outaouais est heureuse de vous informer qu'elle couvrira les frais d'inscription au congrès et d'adhésion à l'Acfas pour **cinquante (50)** de ses étudiants présentant une communication scientifique au 87^e Congrès de l'Acfas qui se tiendra du 27 au 31 mai 2019 à l'UQO.

Sur la base du **premier arrivé, premier servi**, les étudiants devront remplir les trois conditions suivantes :

- 1) Avoir un compte utilisateur valide sur le site Internet de l'Acfas :
 - avoir rempli le champ Statut du profil du compte utilisateur sur le site Internet de l'Acfas;
 - avoir inscrit « UQO – Université du Québec en Outaouais » dans le champ Principal établissement ou organisme d'attache du profil de leur compte utilisateur sur le site Internet de l'ACFAS;
- 2) Être le **1^{er} auteur** d'une proposition de communication libre (orale ou par affiche) acceptée ou d'une communication (orale ou par affiche) au programme d'un colloque;
- 3) S'inscrire via le formulaire d'inscription envoyé par le Décanat de la recherche* :
 - au plus tard le 10 février 2019 pour les auteurs de communications libres;
 - du 15 mars au 1^{er} avril 2019 pour les auteurs de communications dans le cadre d'un colloque
- 4) Ne pas avoir accès à d'autres fonds de recherche pouvant être utilisés pour l'inscription au congrès (afin de donner la chance au plus grand nombre).
- 5) Fournir leur code permanent et le nom ou le numéro de leur programme d'étude dans le formulaire d'inscription.

*** Note importante : L'UQO ne couvrira pas les frais d'inscription au congrès si l'inscription est effectuée en dehors des périodes mentionnées au point 3.**

Procédure à suivre pour faire une proposition de communication et bénéficier de l'entente

Étape 1 – Avoir un compte utilisateur valide sur le site Internet de l'Acfas

Veillez-vous assurer de ne pas créer de compte en double. Pour créer un compte :

1. Allez sur acfas.ca;
2. Dans le coin supérieur droit, cliquez sur « Créer un compte »;
3. Entrez votre nom, votre courriel et un mot de passe de votre choix;
4. Vous recevrez dans votre boîte de réception de courriels un message de confirmation d'ouverture de compte. Dans ce message, cliquez sur le lien URL d'activation du compte;
5. Ouvrez une session de votre compte afin de compléter les informations de votre profil.

Étape 2 - Soumettre une proposition de communication

Pour soumettre une communication dans le cadre d'un colloque : cela s'effectue directement auprès du responsable du colloque, soit parce qu'il vous a contacté, soit parce que vous l'avez sollicité. Important : après avoir soumis votre communication au responsable du colloque, vous êtes responsable de vérifier auprès de lui si celle-ci est acceptée et intégrée au programme en ligne du colloque. Sans cela, notre système d'inscription en ligne ne pourra pas vous reconnaître à titre de bénéficiaire de l'entente et vous demandera de payer les frais d'inscription.

Étape 3 – Réponse du comité d'évaluation

Les auteurs de communications libres recevront par courriel une réponse d'acceptation ou de refus de leur proposition de la part du comité scientifique, le **1^{er} février 2019**. À partir de cette date, ils pourront s'inscrire au congrès.

Les auteurs de communications des colloques recevront une réponse directement du responsable de colloque, selon les délais établis par ce dernier. Suite à la confirmation, les auteurs pourront s'inscrire au congrès à compter du **1^{er} avril 2019**.

Étape 4 – S'inscrire au congrès

Si votre communication libre est acceptée et pour bénéficier de l'entente, vous devez remplir, **au plus tard le 10 février 2019** le formulaire d'inscription en ligne pour lequel un hyperlien vous sera transmis par le Décanat de la recherche le **4 février 2019**. Inscrivez-vous dès que possible puisque la règle du **premier arrivé, premier servi** s'applique. Si votre communication dans le cadre d'un colloque est acceptée vous devez remplir, **au plus tard le 1^{er} avril 2019** le formulaire d'inscription en ligne pour lequel un hyperlien vous sera transmis par le Décanat de la recherche le **15 mars 2019**. Inscrivez-vous dès que possible puisque la règle du **premier arrivé, premier servi** s'applique.

Étape 5 – Validation de l'inscription par l'UQO

Le Décanat de la recherche de l'Université du Québec en Outaouais validera les demandes d'inscription reçues. **Cinquante (50)** étudiants pourront bénéficier de l'entente. En raison de ce nombre, il est possible que certains étudiants de l'UQO présentant une communication scientifique ne puissent bénéficier de l'entente. Dans la négative, vous aurez alors à déboursier les frais d'inscription au congrès. Il vous sera demandé de procéder à l'inscription en ligne (acfas.ca) d'ici le 15 février 2019 pour les communications libres afin d'assurer votre présence au programme et d'ici la tenue du congrès pour les communications dans le cadre d'un colloque.

En espérant vous retrouver à l'occasion du **87^e Congrès de l'Acfas!**
UQO, du 27 au 31 mai 2019